



PILIER 1
PARTICIPATION
DÉMOCRATIQUE



PILIER 2
INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES
INDÉPENDANTES ET
FONCTIONNELLES



PILIER 3
GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE
ET INTÉGRITÉ



PILIER 4
LIBERTÉS
DÉMOCRATIQUES,
INCLUSION ET
SOCIÉTÉ CIVILE



PILIER 5
AVENIR
DÉMOCRATIQUE

QUE SONT LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ?

Dans une démocratie qui fonctionne, des branches indépendantes du gouvernement se partagent le pouvoir : un parlement représente le peuple et élabore les lois, un pouvoir exécutif gouverne tout en restant transparent et responsable, et des tribunaux appliquent la loi de manière équitable à toutes et tous, en toute indépendance et impartialité.



SÉPARATION DES POUVOIRS



Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire opèrent de manière **indépendante** et **sans concentration excessive des pouvoirs**.



Les parlements **supervisent** et **contrôlent l'exécutif**, y compris son pouvoir de légiférer, sous réserve d'exceptions strictement limitées et clairement définies.

Les pouvoirs publics répondent de leurs actions, qui sont **transparentes** et **font l'objet d'une supervision**.



SYSTÈMES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS, FONCTIONNELS ET IMPARTIAUX



L'**indépendance** et l'**impartialité de la justice** sont garanties.

La **transparence** et la **responsabilité disciplinaire du pouvoir judiciaire** sont garanties.

Les procureurs font preuve d'**objectivité** et d'**impartialité**, et **rendent des comptes**.



Toute personne a un **accès effectif** à la justice.

3 DOMAINES THÉMATIQUES

PARLEMENTS FONCTIONNELS ET INDÉPENDANTS



Un système politique **pluraliste** permet la représentation d'**intérêts divers**.



Des **normes d'intégrité** et la **réglementation des financements** permettent aux parlements de fonctionner correctement.

Le rôle et la participation de l'**opposition parlementaire** sont réglementés, soutenus et respectés.



L'**immunité parlementaire** garantit aux députées la possibilité de s'acquitter de leur mandat démocratique.

Contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe